

Cet exemple d'ERNMT gratuit à PISCOP est édité par ERNMT OFFICIEL.COM

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES RÉSIDENCE DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN 95350 PISCOP



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	9 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE	SEISME: NIVEAU 1
RISQUES NATURELS (I)	RISQUES MINIERS ⁽¹⁾	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Inondation Mouvement de terrain Séisme	Aucun	Transport de marchandises dangereuses

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

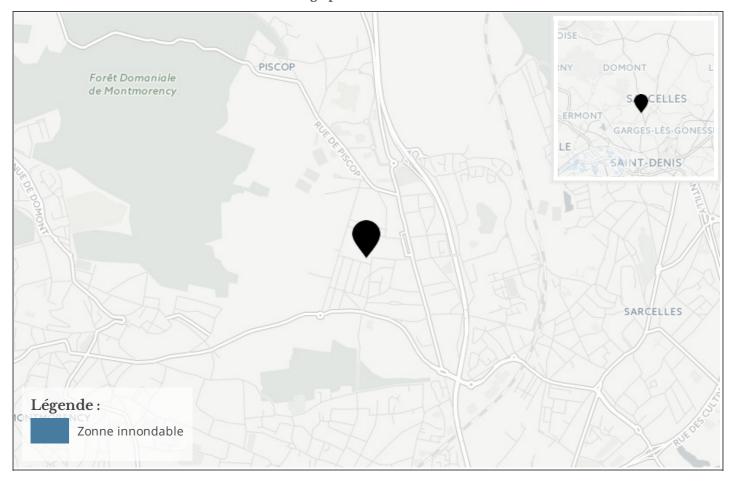
Atlas de Zone Inondable

Aléa		Nom de l'AZI	
n/a			

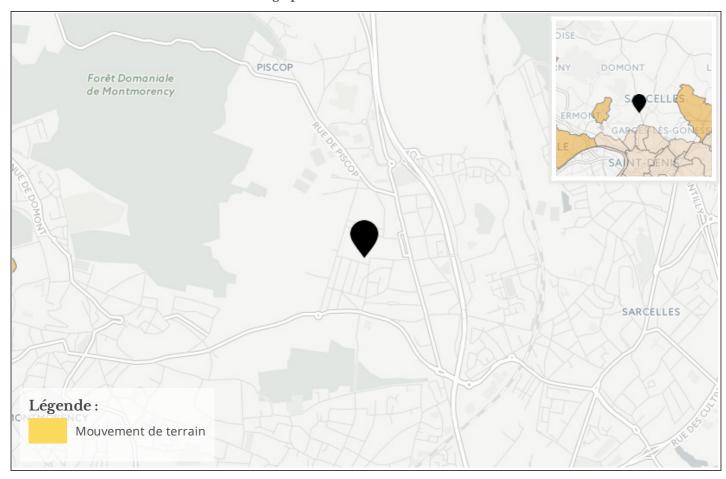
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	22/06/1983	27/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
Inondations et coulées de boue	28/05/1992	29/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	21/08/1992	23/08/1992
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

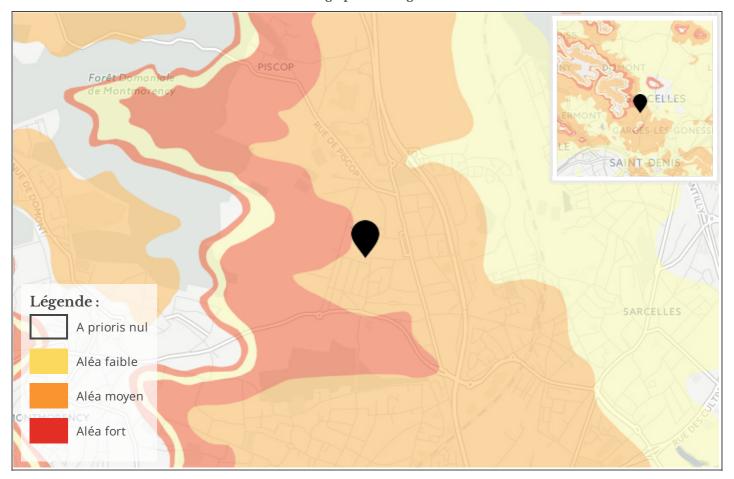
Cartographie des inondations



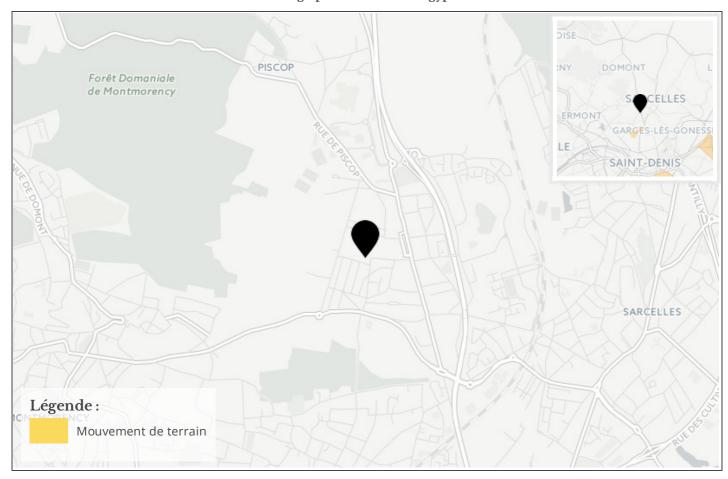
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



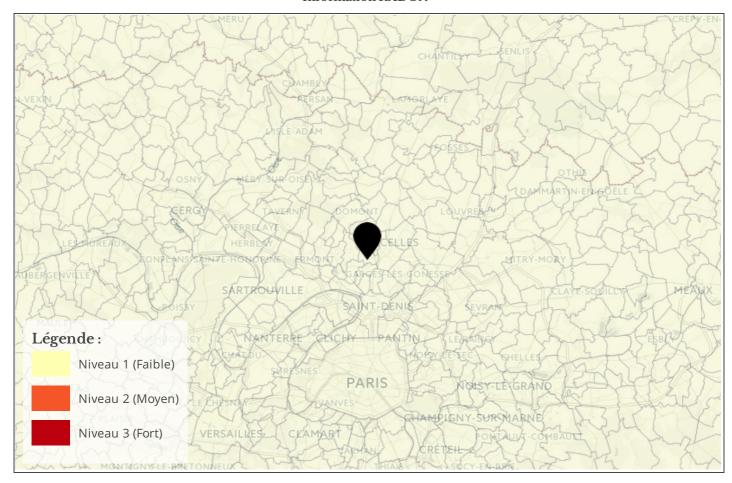
Cartographie des carrières / gypse



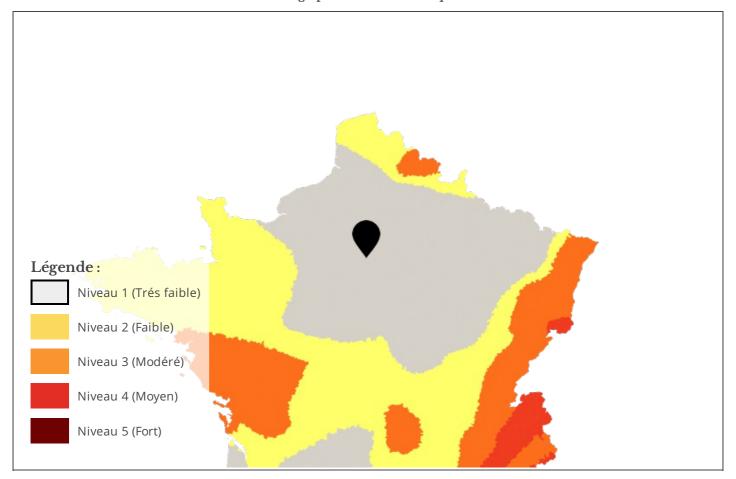
Referentiel cadastral parcelle



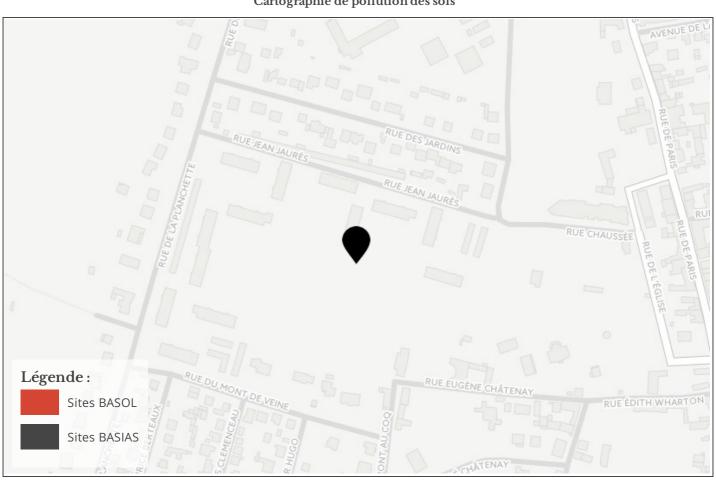
Information RADON



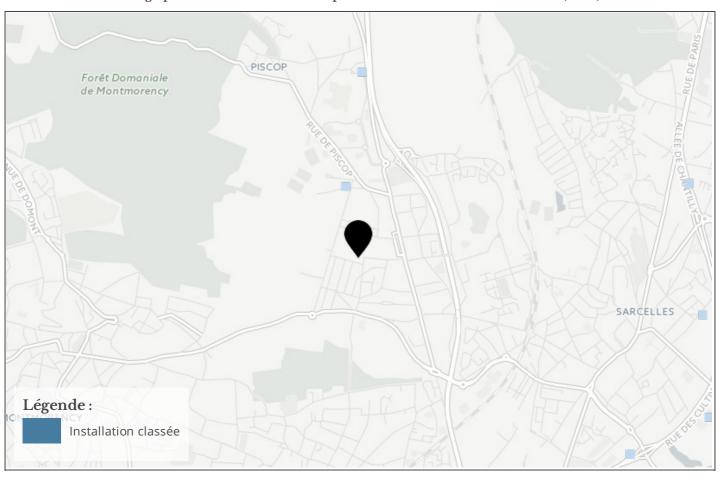
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

concernant l'immeuble, est établi sur la base des inform					ou technologiques	
N°		du		Mis à jour	le	
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)						
2. Adresse		code postal ou	Insee	commune		
Résidence de la Fontaine Saint-Martin			350		PISCOP	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs pl	ans de préventio	n de risques na	turels (PPR n)			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	prescrit			Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par a	nticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé			Oui	Non	Х
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :						
inandakian		- maticallo	mouvem	ents de	ava la mala a	
inondation	crue torre			terrain	avalanches	
sécheresse	•	cyclone	remontée de	nappe	feux de forêt	
séisme		volcan		autres		
extraits des documents de référence joints au prése	ent état et permett	ant la localisatio	n de l'immeuble	e au regard des risq	ues pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux			naturels	Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR r				Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préver	ntion de risques n	niniers [PPR m]				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.						
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit			Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par a	nticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé			Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :	mouvements de	to was in				
extraits des documents de référence joints au prése			الطينومسونال واورو	autres	use prie ap compta	
extraits des documents de reference joints au prese	ent etat et permett	ant la localisatio	in de i inimedali	e au regaru des risqi	des pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	dans le règlement	du ou des PPR i	miniers	Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR r			Till Till Till Till Till Till Till Till	Oui	Non	7.
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préver			DDD +1			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR to	•			Oui	Non	Χ
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêt			ле арргоиче	Oui	Non	^
effet toxique	effet the		effet de surp	ression		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux ris				Oui	Non	Χ
extraits des documents de référence joints au prése	·		•			,,
extraits des documents de reference joints du prese	int ctat et permett	arre la localisació	iii de i iiiiiiiedbii	e da regara des risq	acs phis chi compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	dans le règlement	du ou des PPR				.,
technologiques				Oui	Non	Х
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR t	echnologiques on	t été réalisés		Oui	Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage régleme	ntaire pour la pri	se en compte d	le la sismicité			
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l	'environnement					
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	Χ
	forte	moyer	ine n	nodérée		és aible
7 Information relative any cinictres indomnisés nay l'ass	uranco cuito à ur	o catactropho	naturalla mini	àra au tachnalagir		iibic
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'ass en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environne		ie catastropne	naturene, mini	ere ou technologic	lue	
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique con		on de la vente		Oui	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire	statant la realisati	on de la vente		Out	NOII	
8. Vendeur - Bailleur		iean			urand	
9. Acquéreur - Locataire		jean eanne			upond	
10. Lieu / Date		SCOP			06/2017	
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière les aléas conquis ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les						

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF9502678	letellier marcel, garage automobile, 107 rue paris de saint-brice-sous-foret (95539)	369 mètres
IDF9502680	transports de location saint brice, société, transports pubilcs, société de, 100 rue paris de saint-brice-sous-foret (95539)	382 mètres
IDF9502695	or 2000 depannage, société, garage automobile, 109 rue paris de saint-brice-sous-foret (95539)	387 mètres
IDF9502694	village, société garage du, garage automobile, 17 rue planchette de la saint-brice-sous-foret (95539)	409 mètres
IDF9503615	flo metaux, , route foret de la saint-brice-sous-foret (95539)	430 mètres
IDF9502685	etudes et fabrications industrielles, société, ?, 2 rue piscop de saint-brice-sous-foret (95539)	442 mètres
IDF9503616	protec industrie, traitement de surface, atelier de, 11 rue forêt, rue saint-brice-sous-foret (95539)	443 mètres
IDF9502697	bierre henri, combustibles, commerce de, 70 rue ecoles des saint-brice-sous-foret (95539)	444 mètres
IDF9502687	auto-plast, société, ?, rue forêt de la saint-brice-sous-foret (95539)	485 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	

Raison social, Activité, Adresse

Code

protec decors sas, st brice sous foret 95350

65.6779

Dist.

405 mètres

Ministère du Développement Durable			
Préfecture : Val-d'Oise	Déclarationde sinistres indemnisés		
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement		
	Adresse de l'immeuble		
Commune			
PISCOP			
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe		
Arrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases OUI ou NON		
catastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/08/1983	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/11/1987	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/08/1992	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/08/1992	O Oui	O Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui	O Non
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur		
Eddin ic.	Trom Ct visa du vendedi ou du ballieul		

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Visa de l'acquéreur ou du locataire